

**Notice descriptive « Le Carré des Arts »
Restauration d'un immeuble de 33 logements
60 Avenue du Général de Gaulle
92130 Issy-les-Moulineaux**



I. GENERALITES 2

II. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DE L'IMMEUBLE 3

II. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS 6

III. ANNEXES PRIVATIVES 14

IV. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE 15

V. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS 18

Maître d'œuvre

KANOPIA Architectures
127, Rue Jeanne d'Arc
75013 Paris



I. GENERALITES

La présente notice descriptive concerne le projet de restauration d'un immeuble situé 60 Avenue du Général de Gaulle au sein de la ville de Issy-les-Moulineaux sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture Kanopia Architectures.

Il s'agit d'un immeuble situé sur les parcelles cadastrées section AU n°70, 123, 78 et 137 où sont concernés 33 logements répartis sur un bâtiment ainsi que 35 places de parking extérieures, et 12 caves.

Le bâtiment était anciennement à usage hospitalier.

La restauration doit être exécutée en conformité avec les règles de la restauration et de sécurité, et selon les règles de l'art.

La conformité de la restauration doit obligatoirement être vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les prestations décrites sont soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés) et annexes, règlements et normes réglementaires d'application obligatoires en vigueur, à la date de dépôt du permis de construire, et notamment l'arrêté du 13 avril 2017 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments existants lors de travaux de rénovation importants.

L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision doit être défini par l'architecte sur la base du plan d'étage courant.

Par ailleurs, les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité. Des modifications pourront être apportées en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, si des impératifs techniques mettaient les entreprises dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements est déterminé par l'architecte.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes et privatives de l'immeuble et de ses dépendances sont choisis par l'architecte.



II. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DE L'IMMEUBLE

2.1. MURS ET OSSATURE

2.1.1. Murs des façades et des pignons

Bâtiments

- Structure :
 - Réfection de seuils, appuis de fenêtres, etc. suivant nécessité.
 - Reprise des linteaux présentant des fissures.
 - Modification de baies.
Localisation : Façade sur rue et sur cour
- Traitement des façades :
Façades enduites :
 - Les enduits des pignons seront nettoyés ou repris si nécessaire, finition au choix de l'architecte et suivant prescriptions de la DRAC et ABF.**Façades avec bardage :**
 - Les enduits des façades sur rue, sur cour, ainsi que les façades de l'attique seront piqués.
 - Reprise des façades sur rue, sur cour, ainsi que des façades de l'attique par un bardage minéral composite type CAREA ou produit équivalent au choix de l'architecte et suivant prescriptions de la DRAC et ABF.
- Traitement du mur de clôture :
 - Les enduits des murs de clôture seront nettoyés ou repris si nécessaire.
- Traitement intérieur :
 - Doublage thermique côté intérieur des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme à la réglementation et un parement en plaque de plâtre.
Localisation : Tous niveaux suivant plans, notamment au droit des pignons.
 - Doublage côté intérieur des parois par parement en plaque de plâtre collée.
Localisation : Tous niveaux suivant plans, en complément des doublages thermiques intérieurs.

2.1.2. Murs existants à l'intérieur des locaux

- Reprise de la planéité des parois et redressement au plâtre si nécessaire,
- Doublage thermique ou phonique éventuel de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.

2.1.3. Murs ou cloisons séparatifs

- Entre locaux privatifs et entre locaux privatifs et tous locaux intérieurs communs (paliers d'étages, gaines techniques, etc.) : reprise des murs existants ou maçonneries ou cloisons SAD selon études.



2.2. PLANCHERS

2.2.1. Planchers des étages

- Les planchers des étages du bâtiment seront conservés ou restaurés, suivant études structurelles.

2.2.2. Planchers entre logements et locaux non chauffés, zones extérieures ou tiers

- Mise en œuvre d'un isolant thermique d'épaisseur conforme à la réglementation.

2.3. ESCALIERS

2.3.1. Escaliers collectifs

- L'escalier principal sera conservé et restauré dans la mesure du possible, sinon remplacé selon choix de l'architecte et avis du bureau d'études structures, des ABF et de la DRAC.

2.4. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

2.4.1. Conduits de ventilation des logements

- Ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, individuelle ou collective, assurée par l'intermédiaire de conduits métalliques disposés dans les gaines techniques des logements avec raccordement possible en horizontal habillées par des soffites ou des faux plafonds.

2.4.2. Conduits de ventilation des locaux techniques et communs

- Ventilation naturelle ou mécanique, selon nécessité, dans les locaux techniques et locaux communs.

2.4.3. Conduits de ventilation des chaudières individuelles

- Sans objet.

2.5. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

2.5.1. Chutes d'eaux pluviales

- Tuyaux d'eaux pluviales en PVC raccordés au moignon de la toiture terrasse et encoffrés.

2.5.2. Chutes d'eau usées et eaux vannes

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux inscrits sous les dalles basses, ou réutilisation des chutes en fonte existantes.

2.5.3. Canalisations en entresol ou enterrées

- Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux vannes, en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes.



2.6. MENUISERIES EXTERIEURES

Bâtiments

- Remplacement des menuiseries extérieures en profilés bois aluminium double vitrage selon choix de l'architecte et directives de la DRAC, ABF et réglementation thermique et acoustique, compris grille de ventilation.
 - Dimensions suivant plans architecte.
 - Ouvrant à la française.
 - Pour les fenêtres accessibles au niveau du sol extérieur, un vitrage retardateur d'effraction sera prévu si non présence d'une grille métallique antieffraction, suivant avis des ABF et de la DRAC.

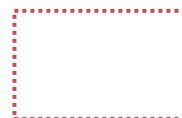
Localisation : Ensemble des châssis

2.7. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

Bâtiments

- Les volets existants seront remplacés par des volets roulants métalliques ou PVC motorisés.

Localisation : Suivant plans de vente



III. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

3.1. SOLS ET PLINTHES

3.1.1. Sols et plinthes des pièces principales

Bâtiments : entrées, séjours, chambres, dégagements, rangements et placards ouvrant sur ces pièces :

- Les sols seront de type parquet contrecollé en pose flottante de chez Berry Alloc dans la gamme Essentiel Regular Authentique ou équivalent dans les pièces principales, coloris au choix de l'architecte.
- Plinthes hauteur 100 mm en médium peintes.

Nota : En rez de chaussée sur terre-plein, les sols des pièces principales seront prévus en carrelage grès cérame, 30*60, 43*43 ou 45*45cm de chez Ets GRESPANIA CERAMICA dans la série ECLIPSE ou MITO, ou équivalent, coloris au choix de l'architecte

3.1.2. Sols et plinthes des pièces de services

Sols des salles de bains, des salles d'eau et des WC isolés.

- Les sols seront de type carreaux grès cérame de chez Ets GRESPANIA CERAMICA ou équivalent, coloris au choix de l'architecte dans la série ECLIPSE ou MITO, compris sous-couche acoustique de type Assour.
- Plinthes assorties au carrelage ou en médium traité hydrofuge dito pièces sèches en dehors des zones faïencées.

Sols et plinthes des cuisines

- Les sols seront de type carreaux grès cérame de chez Ets GRESPANIA CERAMICA ou équivalent, coloris au choix de l'architecte dans la série ECLIPSE ou MITO, compris sous-couche acoustique de type Assour.
- Plinthes assorties au carrelage ou en médium traité hydrofuge dito pièces sèches.

Nota : Les sols des cuisines ouvertes pourront être prévus en parquet dito pièces principales suivant choix architecte.

3.2. REVETEMENTS MURAUX

3.2.1. Cuisines

- Faïence de chez Ets GRESPANIA CERAMICA ou équivalent, coloris au choix de l'architecte dans la série ECLIPSE ou MITO.

Localisation : Au-dessus du plan de travail sur 60 cm de hauteur, et retours éventuels.

3.2.2. Salles de bains et salles d'eau

- Faïence de chez Ets GRESPANIA CERAMICA ou équivalent, coloris au choix de l'architecte dans la série ECLIPSE ou MITO.

Localisation : Sur les murs au pourtour des baignoires et douches à hauteur d'huisseries.

3.3. CLOISONS ET PLAFONDS



3.3.1. Plafonds des pièces intérieures

- Les plafonds des pièces principales et secondaires seront doublés de faux plafonds, en plaques de plâtre sur ossature avec isolation thermique si nécessité, sauf dans le cas dans de la restauration de plafonds existants.

3.3.2. Cloisons de distribution

- Mise en place de cloisons de distribution en complément des cloisons existantes conservées, à l'intérieur des logements, en cloisons sèches de type PLACOSTIL avec parement en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau et salles de bains.

3.4. MENUISERIES INTERIEURES

3.4.1. Portes intérieures des logements

- Mise en place de portes de distribution isoplanes alvéolaires.

3.4.2. Portes palières

- Bloc-porte comportant une porte bois blindée à âme pleine iso-phonique à correction acoustique de type CLIMAFORCE 5 BP1 de chez KEYOR ou équivalents encadrés par un champlat en bois peint.
- Façon de petits bois rapportés formant 3 cadres sur face extérieure ou finition plane, suivant choix architecte.
- Serrure à larder de marque VACHETTE ou équivalent, classement A2P 1 étoile.
- Garniture côté intérieur par béquille simple de même ligne que sur les portes intérieures, côté palier par poignée de tirage au choix de l'architecte.
- Seuil à la suisse en bois et joint d'étanchéité 4 faces.

3.4.3. Placards

- Les placards seront de type ouvrant à la française ou coulissant, en médium peint ou à panneaux de particules mélaminés de type SOGAL modèle INITIAL ou équivalent

Localisation : Suivant plans architectes.

- Des espaces dressings non aménagés sont prévus suivant localisation plans architectes

3.4.4. Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

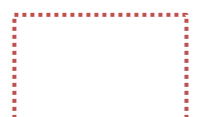
- Pour les placards ayant une largeur supérieure à 1.20 mètre : équipement intérieur par une tablette en aggloméré mélaminé finition blanc à 1,80 m de hauteur environ, une étagère de 50 cm de large, ainsi qu'une tringle sur la largeur restante.
- Pour les placards ayant une largeur inférieure ou égale à 1.20 mètre : équipement intérieur par une tablette en aggloméré mélaminé finition blanc à 1,80 m de hauteur environ, et une tringle sur toute la largeur.

3.4.5. Escaliers individuels

- Escalier d'accès au duplex avec garde-corps métal ou bois du commerce.

Localisation : Lot 33

3.4.6. Ouvrages divers



- Trappes de visite des gaines intérieures en bâti bois et remplissage en mélaminé peint dans les pièces de service des logements.
- Gaine technique dans l'entrée constituée d'une façade ouvrante à la française toute hauteur ou de hauteur partielle recevant le tableau électrique.

3.5. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

3.5.1. Garde-corps et barres d'appui

- Mise en place de gardes corps pour mise aux normes suivant indication du bureau de contrôle.

3.6. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

3.6.1. Peintures extérieures

Sur serrurerie des garde-corps

- Thermo laquage en usine ou peinture glycérophthalique brillante appliquée sur site.

3.6.2. Peintures intérieures

Sur menuiseries intérieures

- Après préparation, deux couches de peinture acrylique finition satinée, coloris au choix de l'architecte.

Sur menuiseries extérieures

- Peinture finition satinée, coloris au choix du maître d'œuvre suivant accord DRAC et ABF.

Sur murs

- Murs des pièces sèches : peinture acrylique, finition velours, coloris au choix de l'architecte.
- Murs des pièces humides : peinture acrylique, finition satinée, coloris au choix de l'architecte.

Sur plafonds

- Plafond des pièces sèches : peinture acrylique, finition velours, coloris au choix de l'architecte.
- Plafond des pièces humides : peinture acrylique, finition satinée, coloris au choix de l'architecte.

3.7. EQUIPEMENTS INTERIEURS

3.7.1. Cuisines équipées

Les prestations en 3 éléments concernant l'aménagement des cuisines des T1 et T1bis sont les suivantes :

- Meubles bas et hauts en mélaminés suivant disposition de la cellule.
- Portes de placards bas et hauts isoplanes ou post formées finition laquée ou mate.
- Poignées de porte en inox.



- Plan de travail en quartz naturel de type silestone, coloris suivant choix architecte.
- Eclairage par 1 ou 2 spots LED.
- Evier rectangulaire en résine ultragranit ou en inox posé sous plan.
- Robinetterie mitigeur de marque GROHE ou équivalent.
- Table de cuisson vitrocéramique 2 feux de marque VIVA (groupe BOSCH) ou équivalent.
- Réfrigérateur 123 litres de marque BOSCH ou équivalent, intégré avec porte d'habillage.
- Hotte à recyclage de marque BOSCH ou équivalent.



Image non contractuelle.

Les prestations en 5 éléments concernant l'aménagement des cuisines des T2 et plus sont les suivantes :

- Meubles bas et hauts en mélaminés suivant disposition de la cellule.
- Portes de placards bas et hauts isoplanes ou post formées finition laquée ou mate.
- Poignées de porte en inox.
- Plan de travail en quartz naturel de type silestone, coloris suivant choix architecte.
- Eclairage par 2 spots LED.
- Evier rectangulaire en résine ultragranit ou en inox posé sous plan.
- Robinetterie mitigeur de marque GROHE ou équivalent.
- Table de cuisson vitrocéramique 4 feux de marque BOSCH ou équivalent.
- Four inox encastré de marque BOSCH ou équivalent.
- Hotte à recyclage de marque BOSCH ou équivalent.



Nota : Le plan d'aménagement de la cuisine disposera :

- D'un espace libre hors plan de 60cm minimum permettant la mise en place d'un réfrigérateur (à charge de l'investisseur) ;
- D'un espace libre sous plan de 60cm permettant la mise en place d'un lave-vaisselle (à charge de l'investisseur)



Image non contractuelle.

Nota : La disposition des modules de cuisine sur le plan d'aménagement prévaut sur les principes d'aménagement susvisés. En ce sens, certains modules décrits ci-dessus pourront être adaptés, remplacés ou supprimés en fonction de l'aménagement des locaux (exemple : cuisine au droit d'une menuiserie extérieure).

3.7.2. Equipements sanitaires et plomberie

Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques avec manchette en attente pour pose éventuelle de compteurs divisionnaires.
- Les raccords des appareils entre canalisations encastrées et distribution seront apparents en cuivre.

Production et distribution d'eau chaude

Production ECS individuelle électrique

- La production d'eau chaude sanitaire de chaque logement sera assurée par un ballon électrique à accumulation de type vertical de marque ATLANTIC.
 - 1 pièce : 75/100 Litres ht 90 cm
 - 2 pièces : 150 Litres ht 120 cm



- 3 pièces : 200 Litres ht 150 cm
- 4 pièces : 250 Litres ht 160 cm

Nota : Attention à partir du T3 le BEC peut ne pas se placer au-dessus d'un Lave-linge suivant la hauteur sous plafond disponible.

Nota bis : En fonction des contraintes techniques, un même logement pourra être équipé de plusieurs BEC. La contenance totale des BEC mis en place sera alors au moins égale aux contenances précédemment indiquées. Distribution encastrée dans les faux plafonds ou en chape sous fourreau en tube cuivre, multicouche ou en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils apparent.

Evacuations

- Tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

Branchements en attente

- Attentes pour machines à laver : 1 attente pour les logements de type 1 pièce, 2 attentes pour les logements de type 2 pièces et plus, comprenant un robinet d'arrêt sur l'eau froide et une attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

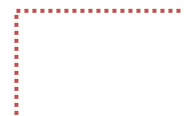
Appareils sanitaires

- WC :
 - Cuvette suspendue type VICTORIA de ROCA ou équivalent avec réservoir à mécanisme à bouton-poussoir double débit et abattant double.
 - Lave-main de type Hall de ROCA ou équivalent

Localisation : Suivant plans architectes.
- Dans la salle de bains :
 - Soit une Baignoire acier blanche type CONTESA de chez ROCA ou équivalent, dimensions 170 x 70 cm cis pare baignoire de type IBIZA de KINEDO ou équivalent.
 - Soit un receveur de douche extra-plat en résine de couleur blanche de type KINEFIRST NEO de KINEDO ou équivalent, posé au sol ou sur socle avec grille de ventilation, dimensions 90 x 90 cm ou 90 x 120 cm suivant plans architectes, cis pare douche de type SUPRA KINEDO ou équivalent.
 - Plan-vasque composé d'un meuble sur pieds à 2 tiroirs avec vasque en céramique et un miroir sans encadrement, surmonté d'une applique décorative LED de type CAPRI de chez BATIGREEN ou équivalent, finition au choix de l'architecte.

Robinetterie

- L'ensemble de la robinetterie des salles de bains et des salles de douche est de type mitigeur chromé, ou équivalent.
 - Baignoire : mitigeur mono commande bain-douche type EUROSMART de chez GROHE, ou équivalent, avec inverseur, équipé d'un flexible chromé et douchette sur barre de douche de type Tempesta 100 de chez GROHE ou équivalent. Vidage par bonde siphon.
 - Douche : mitigeur mural monocommandé type EUROSMART de chez GROHE ou équivalent, avec flexible chromé 1,75 m et douchette sur barre de douche de type Tempesta 100 de chez GROHE ou équivalent. Vidage par bonde siphonoïde.
 - Vasque : mitigeur monocommandé type EUROSMART de chez GROHE, ou équivalent.



3.7.3. Equipement électrique, téléphonique et TV

Type d'installation

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons, sauf pour les pièces enterrées et les pièces patrimoniales, dans lesquelles les canalisations pourront être sous goulottes apparentes ou en plinthes.
- Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).
- L'appareillage est de la série DOOXIE de chez LEGRAND ou équivalent.

Equipement de chaque pièce selon la NFC15100 amendement A5.

Puissances desservies

- Si chauffage non électrique :

Habitation 1 à 2 pièces principales et de surface habitable inférieure à 35 m² : 6 kVA

Habitation 3 à 5 pièces principales et de surface habitable comprise entre 35 et 100m² : 9 kVA

Habitation 6 pièces principales et plus et de surface habitable supérieure à 100 m² : 12 kVA

- Si chauffage électrique (puissance de raccordement minimal pouvant être adapté en fonction des besoins en chauffage du logement) :

Habitation 1 à 2 pièces principales et de surface habitable inférieure à 35 m² : 3 kVA

Habitation 3 à 5 pièces principales et de surface habitable comprise entre 35 et 100m² : 6 kVA

Habitation 6 pièces principales et plus et de surface habitable supérieure à 100 m² : 9 kVA

Sonnerie de porte palière.

- Sonnerie, incluse dans le tableau abonné et commandée par bouton poussoir, porte-étiquette disposé sur le palier des logements. Report de carillon pour les logements duplex.

3.7.4. Chauffage

Type d'installation

- La production de chauffage de chaque logement sera de type individuel électrique.

Appareils d'émission de chaleur

- Panneaux sèche-serviettes, suivant étude thermique, modèle ATOLL SPA de chez ACOVA ou équivalent dans les salles de bains et les salles d'eau.
- Dans toutes les autres pièces, radiateurs à fluide caloporteur modèle ATOLL PREM'S de chez ACOVA ou équivalent, dimensions suivant calculs thermiques.

3.7.5. Ventilation

- Arrivée d'air frais par bouches autoréglables ou hygroréglables, suivant système de ventilation retenu par le bureau d'études fluides, situées en traverse des châssis ou dans la façade des pièces principales (séjours et chambres).
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC).

3.7.6. Equipements basse tension



Radio - FM et TV

- Raccordement par antenne hertzienne suivant équipement du réseau public lors de la livraison.
- Réseau fibre optique : équipement de l'immeuble depuis la gaine ou le local opérateur jusqu'au tableau électrique de chaque logement compris la pose du dispositif de Terminaison Intérieur optique si disponible sur l'opération.

Téléphone

- Coffret dans la gaine technique logement, située dans l'entrée, équipée d'une réglette DTI et d'un répartiteur TV.
- Raccordement sous disponibilité concessionnaires et décisions de la municipalité.

Portiers - Commandes de portes

- Vidéophone dans chaque appartement, sauf dans le cas d'un contrôle d'accès via réseau cellulaire.



IV. ANNEXES PRIVATIVES

4.1. CAVES

- Restitution de caves
 - Cloisonnement en maçonnerie brute.
 - Porte métallique ou bois avec système de fermeture à cadenas ou cylindre européen.
 - Eclairage sur parties communes.

Localisation : Caves à RDJ.

4.2. TERRASSES PRIVATIVES OU BALCONS

- Aménagement de terrasses privées ou balcons par dalles ou platelage bois sur lambourdes.
Localisation : Balcons en étage sur rue et sur cour, terrasses à RDJ et terrasse de l'attique.
- Pare-vues en vitrage opalescent pour séparation des terrasses ou balcons, suivant plans architectes.

- Prises extérieures.

Localisation : Balcons en étage sur rue et sur cour, terrasses à RDJ et RDC, et terrasse de l'attique

- Point lumineux suivant projet architecte.

Localisation : Terrasse de l'attique

4.3. JARDINS PRIVATIFS

- Restitution de jardins privés engazonnés compris clôture en filet nylon souple intégrée dans une haie de charmilles de hauteur 1 mètre en séparatifs ou équivalent.
- Robinet de puisage extérieur.

Localisation : Jardins à RDC sur rue et RDJ sur cour.

4.4. PARKINGS PRIVATIFS

- Restitution de places de stationnement en enrobé.

Localisation : Places de stationnement PMR.

- Restitution de places de stationnement en dalles alvéolaires engazonnées.

Localisation : Autres places de stationnement.



V. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

5.1. SAS ET HALLS D'ENTREE

- Les sas et halls du bâtiment feront l'objet d'un traitement décoratif selon projet de l'architecte.

5.1.1. Sols

- Revêtement de sol en carrelage en grès cérame ou carreaux de ciment de format et provenance au choix de l'architecte.
- Plinthes dito revêtement ou médium peintes de hauteur 120 mm suivant choix architecte.

5.1.2. Parois

- Revêtement décoratif composé d'enduit ou peinture décorative, et miroirs selon projet de l'architecte en harmonie avec le site.

5.1.3. Plafonds

- Plafonds existants restaurés si possible, ou remplacés par un faux-plafond en plaques de plâtre.
- Après préparation, finition par peinture satinée ou brillante.

5.1.4. Portes d'accès et système de fermeture

- Remplacement des portes extérieures en menuiserie métallique à un ou deux vantaux équipée d'un ferme porte automatique à bras coulissant compris piston d'amortissement de chez DORMA ou équivalent. Fermeture par bandeau électromagnétique toute hauteur avec ventouse intégrée de chez SEWOSY ou TECHNIK commandée. Quincaillerie en harmonie avec le hall suivant choix de l'architecte. Platine Portier Vidéophone munie d'un lecteur Vigik.

Localisation : Portes communes des halls donnant sur l'extérieur du bâtiment

5.1.5. Portes de communication intérieures des parties communes

- Portes bois ou métal équipées de ferme porte automatique. Quincaillerie en harmonie avec les parties communes suivant choix de l'architecte.

5.1.6. Boîtes aux lettres - Tableaux d'affichage

- Ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE. Façade en métal laqué, traitement suivant projet architecte, avec un tableau d'affichage. Ouverture des boîtes individuelles par clé plate.

Localisation : Dans le Hall du bâtiment

5.1.7. Equipement électrique

- Eclairage par spots encastrés ou positionnés en saillie dans le faux-plafond ou luminaires décoratifs ou appliques suivant le plan de décoration de l'architecte.
- Commande par détecteurs de présence ou par appareillage encastré si possible, boutons poussoirs lumineux.



- Eclairage de secours par blocs autonomes, suivant imposition des Services de Sécurité.
- Vidéophone muni d'un lecteur Vigik sur platine de rue.

5.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE ET PALIERS DES ETAGES

5.2.1. Sols

Sols des circulations communes à rez-de-chaussée

- Revêtement en carrelage décoratif en grès cérame de format et provenance au choix de l'architecte.
- Plinthes assorties ou médium peintes de hauteur 100 mm suivant choix architecte.

Sols des circulations communes en étages

- Moquette à velours coupé de chez BALSAN ou carrelage en grès cérame suivant localisation et choix de l'architecte.
- Plinthes assorties ou médium peintes de hauteur 100 mm suivant choix architecte.

5.2.2. Murs

- Enduit et peintures selon projet de décoration de l'architecte.

5.2.3. Plafonds

- Enduit et peinture couleur et finition au choix de l'architecte.

5.2.4. Portes communes

- Portes bois ou métal équipées de ferme porte automatique. Quincaillerie en harmonie avec les parties communes suivant choix de l'architecte.
- Finition par peinture acrylique brillante ou satinée.

5.2.5. Equipement électrique

- Eclairage par appliques murales décoratives ou plafonniers, suivant plan de décoration de l'architecte.
- Commande par détecteurs de présence.

5.3. CAGES D'ESCALIERS

5.3.1. Sols

- Les marches et contremarches des escaliers seront reprises en peinture de sol.

5.3.2. Murs et Plafonds

- Enduit et peintures, couleur et finition selon projet de décoration de l'architecte.

5.3.3. Garde-corps et mains courantes



- Conservation et restauration si possible des garde-corps et mains courantes existantes, avec compléments de garde-corps éventuels si nécessité.

5.4. ASCENSEURS

- Vitesse 1 m/s ; capacité minimum pour 630 kg.
- Equipement intérieur de la cabine : éclairage en plafond, miroir, main courante, plinthes, parois revêtues de panneaux stratifiés dans la gamme du fabricant. Alarme par téléphone relié au centre de dépannage de l'installateur. Revêtement au sol de même nature que le hall.
- Equipement des paliers : portes palières automatiques à ouverture latérale, finition par peinture à tous les niveaux desservis excepté au rez-de-chaussée, finition inox brossé ou équivalent.

Localisation : Suivant plan

- Monte PMR extérieur pour accès au parking.

Localisation : Suivant plan

5.5. LOCAL ORDURES MENAGERES

- Stockage des ordures ménagères dans les locaux prévus à cet effet.
- Ramassage conforme à la réglementation communale.
- Revêtement au sol en carrelage antidérapant de teinte et dimensions au choix de l'architecte.
- Robinet de puisage et siphon de sol.
- Accès depuis les parties communes intérieures.
- Points lumineux sur détecteur de présence.

Localisation : A RDJ



VI. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. AMENAGEMENTS EXTERIEUR

- Restitution des aménagements extérieurs selon projet de l'architecte.
- Les circulations légères seront traitées en pavés béton suivant localisation et projet architectural.
- Les circulations lourdes seront traitées en enrobés.
- Les espaces verts seront traités en pelouse, couvre-sols et arbustes cis robinet de paysage extérieur pour l'entretien.

6.2. SERRURERIE EXTERIEURE

- Restauration du portail d'entrée automatique sur rue Lazare Carnot avec intégration d'un système d'ouverture par bandeau électrostatique.

6.3. LOCAL VELOS

- Restitution d'un abri vélo, localisation et aménagement suivant plans d'aménagements extérieurs.
- Traitement du sol au choix de l'architecte.
- Points lumineux sur détecteur de présence.
- Accès contrôlé par badge vigik.

Localisation : Suivant plans



VISA

Je soussigné certifie avoir lu et pris connaissance du
descriptif sus énoncé.

SIGNATURE (S)

A large, empty rectangular box with a red border, intended for a signature. A large, diagonal red watermark reading 'PROVISoire' is overlaid across the entire page.

Fin du document.